

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

Voir dans le document/ See herein NA Québec

NA

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	CCC - FMS No./N° VME				
W7701-227465/A Client Reference No N° de référence du c W7701-22-7465 GETS Reference No N° de référence de S PW-\$QCL-042-18259 File No N° de dossier QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	2021-12-20 Slient SEAG CCC - FMS No./N° VME tion prend fin				
W7701-227465/A Client Reference No N° de référence du c W7701-22-7465 GETS Reference No N° de référence de S PW-\$QCL-042-18259 File No N° de dossier QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	2021-12-20 Slient SEAG CCC - FMS No./N° VME tion prend fin				
Client Reference No N° de référence du c W7701-22-7465 GETS Reference No N° de référence de S PW-\$QCL-042-18259 File No N° de dossier QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	ELIGIT SEAG CCC - FMS No./N° VME tion prend fin				
W7701-22-7465 GETS Reference No N° de référence de S PW-\$QCL-042-18259 File No N° de dossier QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	CCC - FMS No./N° VME				
GETS Reference No N° de référence de S PW-\$QCL-042-18259 File No N° de dossier QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	CCC - FMS No./N° VME				
PW-\$QCL-042-18259 File No N° de dossier QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	CCC - FMS No./N° VME				
QCL-1-44111 (042) Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	tion prend fin				
Solicitation Closes - L'invitat at - à 02:00 PM Eastern S	•				
at - à 02:00 PM Eastern S	•				
	Standard Time FST				
on - le 2022-01-18 Heure No	mandara Time EST				
	ormale du l'Est HNE				
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: ☐ Destination: ✓ Other-	-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hamel, Jonathan Buyer ld - ld de l'acheteur qc1042					
Telephone No N° de téléphone	· · · · · ·				
(438) 401-1381 ()	() -				
Destination - of Goods, Services, and Cons	struction:				
Destination - des biens, services et constru					
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONAL	F				
MILLIOTERE DE LA DELENSE NATIONAL	SE SE				
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec G3J1X5					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec					
RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec G3J1X5					
(438) 401-1381 () Destination - of Goods, Services, and Cons Destination - des biens, services et constru	struction: uction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée					
Vendor/Firm Name and Address						
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone						
Facsimile No N° de télécopieur						
Name and title of person authorized to si	Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm					
(type or print)						
Nom et titre de la personne autorisée à s	_					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)						
Signature	Date					



File No. - N° du dossier QCL-1-44111

Table des matières

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3 3 3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	Instructions, clauses et conditions uniformisées Présentation des soumissions Ancien fonctionnaire Demandes de renseignements — en période de soumission Lois applicables Processus de contestation des offres et mécanismes de recours	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1 3.2 3.3	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES — SOUMISSION. FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.	9
	DINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PIÈCE JO	DINTE 1 DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	13
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	15
	DINTE 1 DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	DINTE 2 DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ. BESOIN	1818192020
6.8 6.9	Lois applicables (à compléter par le soumissionnaire)	
6.10 6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	21
ANNIEVE		22

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-227465/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-22-7465

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe « A ».

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les *15 jours ouvrables*, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

2.1.2 Meilleure date de livraison – soumission (à compléter par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée au plus tard le 31 Mars 2022, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de la région du Québec de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquée à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Connexion postel

Les soumissionnaires qui choisissent de présenter leur soumission en utilisant Connexion postel doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQR eception Soum is sions-QRS upply Tenders Reception. PWGSC @tpsgc-pwgsc.gc. carries and the sign of the

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, comme indiqué dans les instructions uniformisées 2003 (https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/1/2003/active), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Étapes à suivre pour la transmission d'une soumission au Module de réception des soumissions (MRS) par l'intermédiaire de Connexion postel (https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel)

OCL-1-44111

File No. - N° du dossier N° C

2.2.2 Télécopieur

Numéro de télécopieur : 418-566-6168.

2.2.3 Les soumissions transmises sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définitions

Aux fins de cette clause, « **ancien fonctionnaire** » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire », signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-</u>01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000\$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions à l'adresse suivante : jonathan.hamel@tpsqc-pwqsc.qc.ca

Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-227465/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-22-7465

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fourni de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III : Attestations et renseignements supplémentaires

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

3.1.1 Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.2 Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.3 Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

Le Canada demande également aux fournisseurs de fournir les renseignements suivants :

Gestionnaire de contrats : (à être complété par le soumissionnaire) nom : phone : télécopieur :

télécopieur : courriel :

Support de service: (à être complété par le soumissionnaire)

nom : phone : télécopieur : courriel : \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-227465/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-22-7465

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la Pièce jointe 1 de la Partie 3 à la demande de soumissions - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la Pièce jointe 1 de la Partie 3 à la demande de soumissions - Instruments de paiement électronique, n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI).

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111 ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par le soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires détaillés à la Pièce jointe 1 de la Partie 4 de la demande de soumissions

Le soumissionnaire doit démontrer chacun de ces critères techniques obligatoires à l'aide de documents et/ou brochures et/ou dessins techniques, lesquels doivent être présentés avec sa proposition.

Le soumissionnaire devrait compléter le tableau de la Pièce jointe 1 de la Partie 4 et le joindre à sa proposition.

4.1.2 Évaluation financière

<u>Le montant total de l'évaluation financière</u> = La somme du prix des **articles 1 à 2** mentionnés à l'Annexe « B ».

4.1.2.1 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

- 1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu au lieu de destination (DAP) Valcartier, Québec, Canada selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DAP.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}227465\slash\mbox{A}$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}22\mbox{-}7465$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du Guide des CCUA

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoire décrit dans la Pièce jointe 1 de la Partie 4 pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. Un seul contrat sera octroyé.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER

No. du critère	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (Réf. Annexe A)	Veuillez indiquer où sont démontrés ces critères techniques obligatoires dans votre soumission technique (# de pages et/ou # sections et/ou titre du document).
CO1	La source QCL doit être accordable de 9,7 microns à 10,6 microns avec une précision spectrale meilleure que 0.05 micron.	
CO2	La source QCL doit produire des impulsions laser à intervalles réguliers à une fréquence d'au moins 100 kHz.	
соз	La largeur de pulse minimale, mesurée comme la pleine largeur à mi-hauteur, doit être inférieure ou égale à 50 ns sur la plage de 9,7 nm à 10,6 nm.	
CO4	La puissance crête pour une impulsion laser doit être supérieure à 20 mW à 5% du cycle d'utilisation sur la plage de 9,7 microns à 10,6 microns.	
CO5	La largeur de ligne à la longueur d'onde émise, mesurée comme la pleine largeur mi-hauteur, doit être inférieure ou égale à 50 nm sur la plage de 9,7 microns à 10,6 microns.	
CO6	La sélection de la longueur d'onde de la source doit pouvoir se faire en utilisant un logiciel ou une interface graphique.	

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les	produits	offerts s	ont des	produits	canadiens	tel au'il	est défir	ni au pa	ragraphe '	•
\	,				1					9	
de la c	lause A305	50T.									

5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2020-07-01) Définition du contenu canadien

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Vous référer à la Pièce Jointe 1 de la Partie 5 de la demande de soumissions)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Certification - Fabricant original de matériel

- a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (Pièce Jointe 2 de la Partie 5 de la demande de soumissions) présenté dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis.
- b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- c) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-227465/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-22-7465

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSCRIRE LE NOM COMPLET DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

UMÉRO D'ENTREPRISE – APPROVISIONNEMENT (NEA) :				

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}227465/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}22\mbox{-}7465$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM) Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous. Nom du constructeur FOM: Signature du signataire autorisé du FOM : Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM : Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM : Adresse du signataire autorisé du FOM : No de téléphone du signataire autorisé du FOM: No de télécopieur du signataire autorisé du FOM: Date de signature : Numéro de la demande de soumissions : Nom du soumissionnaire :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}227465\slash\mbox{A}$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}22\mbox{-}7465$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- **6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe A 'Besoin'.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- 6.4 Durée du contrat
- 6.4.1 Période du contrat (sera rempli à l'octroi du contrat)

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au inclusivement.

6.4.2 Date de livraison (sera rempli à l'octroi du contrat)

Bien que la livraison soit demandée **dès que possible**, le meilleur délai de livraison proposé par le soumissionnaire est de ______ semaines à compter de la date d'octroi du contrat.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison identifié à l'Annexe « A » du contrat.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}227465\slash\mbox{A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}22\mbox{-}7465$ N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7465 QCL-1-44111

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Name: Jonathan Hamel

Title: Spécialiste d'approvisionnement

Services Publiques et Approvisionnement Canada

Direction des approvisionnements

Address: 800 de la Gauchetière O., Montréal, QC, H5A 1L6

Telephone: 438-401-1381

Email: jonathan.hamel@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom:

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (sera rempli à l'octroi du contrat)

Titre: Organisation: Adresse: Téléphone: Télécopieur: Courriel:		
cadre du contra	at. Il est responsable de tout	e ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés de les questions liées au contenu technique des travaux

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3	Représ	entant de l'entrepreneur	(à compléter par le soumissionnaire)
Nom : Titre : Organi: Adress Téléph Téléco Courrie	one : pieur :		

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--227465/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--22--7465

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$ (sera indiqué lors de l'octroi du contrat). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat (Selon le choix du soumissionnaire à la Pièce 1 de la Partie 3 de la demande de soumission)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI).

6.6.5 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}227465\slash\mbox{A}$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}22\mbox{-}7465$ $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.7.2 Clause du Guide des CCUA

Clause	e du Guide des CCUA A	3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien
6.8	Lois applicables	(à compléter par le soumissionnaire)
		et régi selon les lois en vigueur (insérer le nom d'une lu CANADA), et les relations entre les parties seront déterminées par ces
6.9	Ordre de priorité des	documents

old Grand ad priorito add addamonto

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales: biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement

e)	la soumission de l'	entrepreneur en date du	(inscrire la date de la soumission) (si la
	soumission a été	clarifiée ou modifiée, ins	érer au moment de l'attribution du contrat :
	« clarifiée le	» ou «modifiée le	» et inscrire la ou les dates des clarifications
	ou modifications)).	

6.10 Clauses du Guide des CCUA

<u>B1501C</u> (2018-06-21), Appareillage électrique <u>G1005C</u> (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière <u>A9006C</u> (2012-07-16), Contrat de Défense

6.11 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A

BESOIN

1. TITRE

SOURCE QCL ACCORDABLE PULSÉE À 10 MICRONS

2. CONTEXTE

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a besoin d'une source QCL pulsée accordable sur la plage de longueur d'onde de 9,7 microns à 10,6 microns pour l'intégrer dans un nouveau système lidar. La source doit être accordable et avoir une puissance crête suffisante pour permettre la détection des rétrodiffusion élastiques.

3. ACRONYMES

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

EDB Énoncé de besoin
RT Responsable technique
QCL Quantum Cascade Lase

FWHM Pleine largeur à mi-hauteur (Full Width Half Maximum)

4. BESOINS

4.1 Source QCL pulsée accordable

Quantité requise : 1

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes :

Spécifications	Valeur			
Plage spectrale	De 9,7 microns à 10,6 microns			
Type de laser	QCL			
Type d'émission	Laser pulsé			
Largeur d'impulsion	<= 50 ns FWHM sur toute la plage spectrale			
Puissance crête	>= 20 mW sur toute la plage spectrale à 5% du cycle d'utilisation			
Largeur de ligne de	<= 5 cm-1 (<= 50 nm at 10 microns) @ FWHM			
l'impulsion laser				
Logiciel	Logiciel de contrôle permettant de sélectionner la longueur d'onde de la			
	source sur toute la plage spectrale ou une interface graphique facile			
	d'utilisation.			

File No. - N° du dossier

QCL-1-44111

Q N

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5. LIVRABLES

Numéro	Besoin de référence	Description des livrables	Quantité et format
5.1	4.1	Source laser QCL pulsée accordable à 10 microns	1

6. LANGUAGE DE TRAVAIL

L'entrepreneur doit être en mesure d'offrir du support technique au Canada en Français ou Anglais, si nécessaire.

7. ADRESSE DE LIVRAISON

DRDC – Valcartier Research Centre Building 53 2459 route de la Bravoure, Québec, QC G3J 1X5 CANADA \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}227465\slash\mbox{A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}22\mbox{-}7465$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier QCL-1-44111

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Article	Description de l'article	Quantité	Prix ¹
1	Pulsed Tunable QCL Laser at 10 microns	1	\$
2	Tous les frais d'emballage, de transport et de livraison.	1	\$
PRIX FERME TOTAL (Taxes applicables exclues)			\$

¹ Devise (si autre que \$ CAN) : _	
---	--